

N°2021-06/29B

**Objet : ACQUISITION DE PARCELLES AN 182 ET AN 421 - COMMUNE DE ST CYPRIEN
LIAISON STRUCTURANTE DURABLE NORD-OUEST.**

L'an deux mille vingt et un, le 02 juin, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriëta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	8
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : François BONNEAU, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Robert OLIVE

Date de convocation : 26 mai 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de la politique de réserve foncière menée par la Communauté de Communes Sud Roussillon dans le domaine de l'agriculture et de lutte contre les friches d'une part, et du projet d'aménagement de la liaison structurante durable nord-ouest de Saint-Cyprien (incluant la voie de contournement des Massardes) d'autre part, la commune de Saint-Cyprien propose de céder à la Communauté de Communes deux parcelles situées en zone agricole, cadastrées AN 182 et AN 421, d'une superficie totale de 20 103 m² pour un prix de 60 390,00 euros, soit 3 euros / m².

Le service France Domaines a émis un avis le 13/04/2020 estimant l'ensemble de ces biens à 60 309,00 euros.

Il est donc proposé de procéder à l'acquisition des parcelles AN 182 et AN 421 au prix indiqué.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées AN 182 et AN 421 d'une superficie totale de 20 103 m², au prix de 60 390,00 euros ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'acte notarié à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20210602-2021-06-29B-AI
Date de télétransmission : 04/06/2021
Date de réception préfecture : 04/06/2021

Pour extrait conforme,

Le Président